



Tél. : 03.27.82.23.00

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de Marcoing ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6 ;  
Vu le Code de la route notamment ses articles R 36, R 37-1, et R 225 ;  
Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu le décret n°2017-1279 du 9 Août 2017, art 33  
Vu la demande en date du 05 avril 2024 de Jean-Pierre ROCH, responsable sécurité de Clovis Sport Organisation,  
Considérant l'organisation de la course cycliste du samedi 07 septembre 2024.  
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du parcours,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de ces opérations.

Epreuve cycliste internationale féminine « A travers les Hauts-de-France » du 07 septembre 2024.

**Arrêté n° 2024-30**  
**VOIRIE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sur le parcours de la course cycliste dénommée « A travers les Hauts-de-France » du samedi 07 septembre 2024 de 11h00 à 14h00, les restrictions de stationnement et de circulation s'effectueront de la façon suivante :

- La circulation s'effectuera uniquement dans le sens de la course : carrefour D56 rue François Dron, D29 rue de la République et D15 rue de Prémy.
- Le stationnement sera interdit sur la chaussée et les trottoirs des rues suivantes : carrefour D56 rue François Dron, D29 rue de la République et D15 rue de Prémy

**Article 2** : A cette même date et sur ce même parcours, la circulation sera interdite dans les deux sens de 12h45 à 14h05.

**Article 3** : La signalisation et la sécurité seront à la charge de l'association **Clovis Sport Sécurité** représentée par Jean-Pierre ROCH, responsable sécurité.

**Article 4** : Le présent arrêté qui sera transmis :

- ⇒ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,
- ⇒ au Service Départemental des Secours du Nord Groupement 5,
- ⇒ à l'association Clovis Sport Sécurité,
- ⇒ à la Sous-Préfecture de Cambrai,
- ⇒ aux riverains.

Fait à Marcoing, le 08 avril 2024.

Le Maire,  
  
Jean-Claude GUINET